

## JURY D'APPEL

APPEL N° 2001 / 15 Règle impliquée : 63-1

EPREUVE : Championnat de Ligue en double

CLASSE : Habitables

DATE : 9 et 10 juin 2001

CLUB ORGANISATEUR : Y.C. de la mer du Nord

PRESIDENT DU JURY : Jacques ROY

Par lettre du 21 juin 2001, Mr Alain Hego , skipper du voilier " Petit Sucre " fait appel d'une pénalité appliquée le 10 juin 2001 par le Comité de Réclamation du Championnat de Ligue en double .

L'appel étant conforme à l'annexe F des RCV 2001-2004 a été instruit par le Jury d'Appel .

### APPEL DU VOILIER " PETIT SUCRE "

A l'issue de la course n°2 " Petit Sucre est classé avec 8 points : il y avait 7 bateaux en course et le système de classement à minima s'appliquant (article 16-1 des I.C.), cela laissait supposer qu'une disqualification avait été appliquée (règle A 4-2 des RCV).

Mr Hego fait appel de cette pénalité car il n'a fait l'objet d'aucune réclamation ni convocation au Comité de réclamation

Lors des résultats il s'est informé auprès du Président du Club organisateur qui lui dit qu'il n'avait pas effectué le parcours prescrit ; il conteste ce fait .

### ANALYSE DU CAS

Il est regrettable qu'une sanction ait été prise à l'encontre du bateau " Petit Sucre " sans qu'il ait fait l'objet d'une réclamation ou d'un rapport du Comité de course .

La règle 63.1 précise qu'un bateau ne doit pas être pénalisé sans instruction sauf dans les cas prévus par les règles 30.2 , 30.3 , 67 , 69 , A5 et N2 .

Le président du Comité de Réclamation (qui était aussi président du CC) n'a répondu à aucun des 2 courriers (30 juillet et 28 août) de l'instructeur du Jury d'Appel .

### DECISION

L'appel de " Petit Sucre " est recevable et fondé .

La décision pénalisant " Petit Sucre " est annulée .

Le classement devra être refait en conséquence et publié avec copie à la CCA .

Fait à Paris le 17 novembre 2001

Le Président du Jury d'Appel

Jacques SIMON

Assesseurs : A.BELLAGUET , Y. LEGLISE , G. VAVASSEUR , A.MEYRAN